



FFAM Club'infos

Lettre aux clubs
Février 2019

Edito

Madame la présidente,
Monsieur le président,
Nous vous adressons en ce début d'année cette « Lettre aux clubs » qui vous permettra désormais de participer à la vie de votre Fédération.

Vous le savez, la FFAM est une fédération de clubs. Notre volonté est de remettre le club et ses dirigeants au centre de nos préoccupations. Nous sommes persuadés que la communication à destination des licenciés sera plus efficace si elle passe par vous. Notre responsabilité est donc de mettre à votre disposition tous les outils dont vous avez besoin pour que les messages fédéraux atteignent nos licen-



Laurent Henry
Président

ciés et nos terrains. Les élus de la FFAM et moi-même savons pouvoir compter sur vous et sur votre engagement.

Nous avons pris la décision en comité directeur, il y a quelques jours, de mettre un terme définitif à la publication d'*Aéromodèles* dans sa version papier. Cette décision est un **c r è v e - c œ u r** pour les élus qui n'ont connu que notre revue comme principal et quasi unique vecteur

de communication durant leur vie de licenciés. Certains d'entre vous doivent donc éprouver ce même sentiment. Après une analyse la plus objective possible, la décision fut, malgré tout, difficile à prendre. Elle s'explique par une chute des abonnements que nous avons vu venir depuis plusieurs années. La lecture de la presse papier n'est plus à l'ordre du jour ; il faut ac-

...l'assemblée générale de la fédération qui se tiendra à Lille, le 23 mars...

ter ce désintéret. Des messages de « bonnes intentions » nous sont parvenus, émanant de nos fidèles lecteurs, nous expliquant qu'il fallait continuer *Aéromodèles*. Mais ce sursaut d'engouement ne

s'est pas traduit par des abonnements supplémentaires qui auraient pu sauver la revue. De plus, dans une période où nous devons être vigilants sur les dépenses fédérales, nous ne pouvons prendre la responsabilité de continuer une publication qui coûte à l'ensemble des licenciés environ 8 000 € par numéro.

Malgré tout, nous allons continuer à diffuser les informations que contenait *Aéromodèles* par un certain nombre d'autres moyens détaillés dans cette lettre.

Je reviendrai sur ce choix difficile lors de l'assemblée générale de la fédération qui se tiendra à Lille, le 23 mars, et à laquelle je vous invite à participer.



Table des matières

Edito	1
Loi 2016	3
Reconnaissance des terrains	4
Communication fédérale.	5
Vigilance citoyenne	7
Formation administrative des dirigeants.	7
Fête des sports aériens	8



Autre sujet d'importance en ce début d'année, la mise en œuvre de la loi de 2016, dite « loi drones » dont deux dispositions sont entrées en vigueur le 26 décembre dernier. Nombreux sont ceux qui nous ont interrogés sur la responsabilité des dirigeants en cas de non respect de la réglementation par un des adhérents. Nous reprenons ci-dessous des éléments de réponse qui vous seront certainement utiles. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec les services de l'État concernant le dernier texte, relatif au signalement électronique, qui devrait s'appliquer aux vols en dehors des terrains. Ce texte, actuellement en cours d'instruction par le Conseil Constitutionnel devrait être publié au premier trimestre de cette année. Nous vérifions actuellement les impacts que pourrait avoir le dispositif de signalement sur nos systèmes de télécommande. En même temps, nous échangeons avec la DGAC, les services du Ministère de l'intérieur et les militaires pour la reconnaissance de terrains (principalement des

pentés) permettant de voler sans les contraintes du dispositif de signalement.

Enfin, dernier point qui sera traité ici et qui a une importance citoyenne majeure dans la période actuelle : les risques liés à la radicalisation.

Le Ministère des sports est en train de déployer, dans les fédérations sportives, un plan national de prévention de la radicalisation dans lequel les dirigeants de clubs ont un rôle important à jouer. Or notre activité, pour diverses raisons, fait l'objet d'une attention particulière sur ce sujet et nous devons, en tant que dirigeants, y être attentifs.

La Gendarmerie des Transports Aériens, dont j'ai rencontré il y a quelques jours le commandant, souhaite également nous sensibiliser sur le sujet et a besoin d'établir des contacts, localement, avec vous, pour être informée des éventuels risques que vous constateriez.

Nous vous faisons donc partager dans cette lettre des informations sur ces démarches. Nous comptons bien sûr sur la responsabilité de vigilance citoyenne

de chacun pour aider l'État dans cette mission qui vise à protéger l'ensemble de nos concitoyens.

Nous nous retrouverons régulièrement, dans les mois à venir, à travers cette « Lettre aux Clubs » et je reste bien évidemment à la disposition de chacun pour répondre à vos interrogations.

—Le travail avec les administrations continue...—

Je vous invite, bien sûr, à la partager le plus largement possible et à échanger sur cette dernière avec les adhérents de votre association.

Bons vols à tous. ■

Laurent Henry
Président FFAM



Loi 2016

Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Que doivent faire les clubs ?

Les arrêtés liés à l'enregistrement des aéromodèles et à la formation obligatoire pour les télépilotes sont entrés en vigueur le 26 décembre dernier.

Ces dispositions engagent le télépilote qui doit s'y conformer sur et hors de terrains référencés dès lors qu'il utilise un aéromodèle de plus de 800 g.

Certains clubs nous ont interrogés sur les dispositions à prendre dans le cadre de la mise en application de ces dispositions, craignant de voir la responsabilité des dirigeants engagée.

Informations des licenciés

Nous avons souhaité nous assurer que les dirigeants ne soient pas mis en porte-à-faux dans le cadre de la mise en application des dispositions des arrêtés relatifs à l'enregistrement et à la formation.

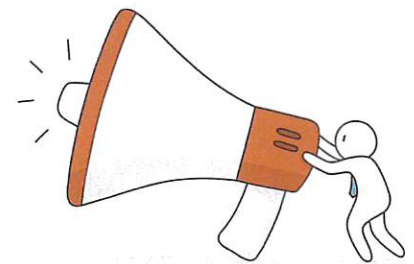
Nous avons donc souhaité valider avec des juristes une position officielle afin de minimiser, à la fois, le risque juridique pour les diri-

geants, mais, également, nous avons souhaité vous éviter une éventuelle charge de travail supplémentaire.

Cela pourrait se résumer dans une obligation de moyens mais certainement pas une obligation de résultats. Et, en cela, nous pouvons vous aider sur deux points :

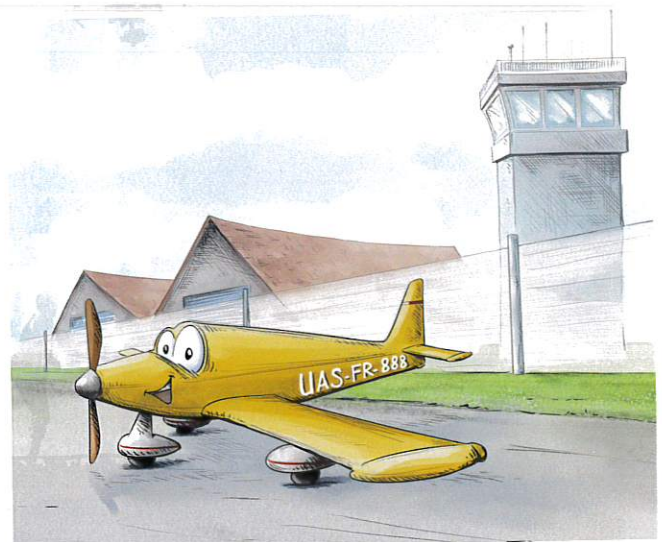
1) L'obligation de moyen se résume, pour les dirigeants, à informer les licenciés de leurs obligations légales. Pour cela, nous vous conseillons de rajouter dans vos règlements intérieurs la mention ci-dessous et de vous assurer, comme cela doit déjà être le cas, que vos licenciés ont connaissance du règlement intérieur de votre club :

« Les adhérents sont informés de l'existence des textes réglementaires régissant notre activité et des obligations qui en découlent notamment en matière de formation de télépilote et de l'enregistrement des modèles. »



2) De plus, nous avons édité des affiches, dont deux exemplaires ont été joints à ce courrier, qui récapitule les obligations de vos membres. Nous vous incitons à les apposer sur votre terrain, dans votre club house ou dans votre local de construction. Ainsi, aucun adhérent ne pourra prétendre ne pas être informé de ses obligations relatives à l'application de la loi de 2016. ■

—...le télépilote qui doit s'y conformer sur et hors de terrains référencés dès qu'il utilise un aéromodèle de plus de 800 g.—





Reconnaissance des terrains

La loi « drone » de 2016 a vu son début d'application fin d'année dernière. Elle sera complétée par un dernier texte qui concerne les dispositifs de signalement pour les aéromodèles qui évolueront hors des sites dûment identifiés. Actuellement, nous recensons sur l'extranet fédéral 943 sites de vols extérieurs.

Sur l'ensemble de ces sites, grâce au travail mené depuis plusieurs années par la FFAM et ses représentants CCAGALS (Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive), seule une soixantaine reste à traiter pour être déclarée à l'information aéronautique (AIP).

Une action est actuellement menée par le secrétariat fédéral, en lien avec les représentants CCAGALS pour contacter les

présidents des clubs concernés par cette soixantaine de sites afin de les aider à initialiser les dossiers visant à faire reconnaître les sites.

La procédure prend du temps et il est nécessaire de la lancer le plus tôt possible.

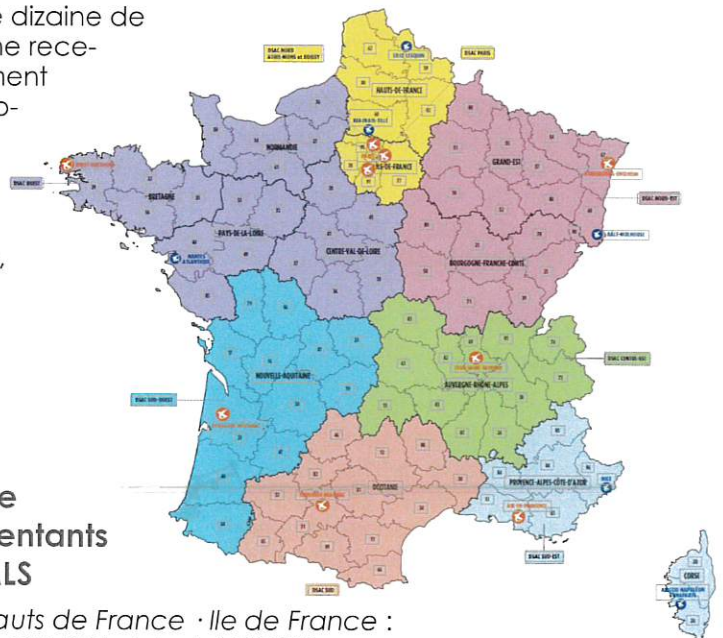
Depuis mai 2018, la liste de nos sites déclarés à cette date a été fournie au Secrétariat Général de la Défense et de la Sureté Nationale, service dépendant du Premier Ministre, afin que ces sites soient validés d'un point de vue Sureté Nationale comme bénéficiant d'une exemption au titre de la loi de 2016.

Nous savons, sans avoir la liste définitive, qu'une dizaine de nos sites de vols ne recevront pas l'agrément de la Sureté Nationale car situés trop proches (centrale nucléaire, prisons, etc.).

Dès que nous aurons cette liste, nous prendrons contact avec les clubs concernés afin de voir quelles solutions apporter pour les aéromodélistes qui les fréquentent.

Enfin, nous travaillons actuellement avec les services de la sécurité aérienne de la DGAC et ceux de la circulation aérienne militaire afin de voir comment traiter efficacement les sites de vols, principalement des pentes, qui nous avaient été signalées début 2017 comme ayant de l'activité aéromodéliste. ■

— Actuellement, nous recensons sur l'extranet fédéral 943 sites de vols extérieurs. —



Carte de France et représentants CCAGALS

- **Nord** · Hauts de France · Ile de France : Christian CAUSSE et André HOUEL
- **Nord-est** · Grand Est et Bourgogne- Franche Comté : Bernard KEITH et Michel RIVIERE
- **Centre-est** · Auvergne - Rhône - Alpes : Claude LAUVERNIER et Vincent SAFFIOTI
- **Sud-est** · Provence Alpes Côte d'Azur · Corse : Dominique SEIGLE et André MENU
- **Sud** · Occitanie : Christian PEYRICHOUX et André MENU
- **Sud-ouest** · Nouvelle Aquitaine : Gérard QUESNEL et Luc OGER
- **Ouest** · Bretagne · Centre - Val de Loire · Pays de Loire · Normandie : Luc OGER et Gérard QUESNEL



Communication fédérale

Un nouveau cap en 2019

Une décision importante vient d'être prise par le comité directeur : arrêter la parution d'Aéromodèles dans sa version papier. Nous avons longtemps hésité à prendre cette décision jusqu'à rouvrir récemment les abonnements, afin d'évaluer le regain d'intérêt qui nous avait été annoncé.

Malheureusement, force est de constater que les abonnements

sont en baisse constante, que les rédacteurs bénévoles sont de moins en moins nombreux, que les promesses d'articles de quelque nature que ce soit, sont souvent des promesses non tenues, et que, malgré les messages de soutien et d'intérêt pour la revue, cela ne se traduit pas par des prises d'abonnement, malgré un prix minime. La Fédération rembourse donc les numéros déjà payés dans les abonnements et qui ne seront donc pas édités.

Chaque numéro est aujourd'hui déficitaire de près de 8 000 €. Dans la période actuelle, il n'est pas responsable de continuer ainsi.

Une solution envisagée était de continuer la revue sous un format allégée et de la diffuser à tous les licenciés. Cela aurait été possible uniquement en augmentant la licence de quelques euros. Nous avons estimé que cette solution n'était pas souhaitable, en ces temps de crise et d'érosion du pouvoir d'achat.

Nous allons donc, à compter de ce jour, utiliser pour informer les licenciés un certain nombre d'autres vecteurs dont certains vont passer par vous, dirigeants de clubs. Ces outils de communication devront être complémentaires et véhiculer cette information que tous réclament.

—... arrêter la parution d'Aéromodèles dans sa version papier.—

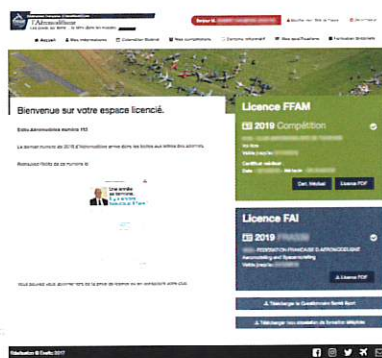
Les pages internet fédérales

• L'espace licencié :

Il sera réservé à l'ensemble des informations personnelles du licencié. Ce sera le lieu où il trouvera les liens pour aller chercher dans la bibliothèque fédérale ce dont il aurait besoin pour son épanouissement aéromodéliste.

Les articles constituant Aéromodèles se retrouveront dans ce volet. Il fourniront aux licenciés, à TOUS les licenciés, gratuitement, des articles techniques, les résultats de compétitions, des reportages, des annonces commerciales... Le recours au

bénévolat continuera d'être la règle pour alimenter en articles cette nouvelle version d'Aéromodèles.

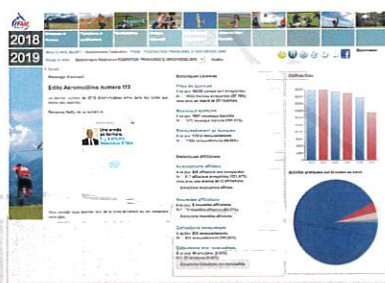


• Le site Grand Public :



Il informera de tout ce qui n'est pas réservé aux licenciés et aux dirigeants. Donc il sera ouvert plus largement sur les règlements sportifs, les calendriers des manifestations, les calendriers des Journées Portes Ouvertes des clubs, des compétitions... et sur toutes les informations que la FFAM veut transmettre à tous. **C'est dans ce volet que se trouveront les informations institutionnelles de la FFAM.**

• L'extranet dirigeant :



Il sera la bibliothèque fédérale où seront rangées toutes les informations nécessaires à la vie administrative de la FFAM (accessible au personnel et à certains administrateurs) et à la vie administrative des ligues et des clubs (accessible par les dirigeants désignés par les clubs). **C'est dans ce volet que l'on retrouvera TOUS les documents classés nécessaires, y compris l'archivage...**

—...L'espace licencié fournira à tous, gratuitement, des articles techniques, les résultats des championnats, des reportages,...

Les lettres aux présidents

Remplacer *Aéromodèles* par une complémentarité entre différents outils d'information, nécessite de développer un niveau institutionnel et officiel d'information. Ce sera la « Lettre aux clubs ». Il faut qu'elle devienne le lien institutionnel avec les clubs en vous mettant en avant, vous, les présidents de clubs. Un lien d'information et de directives du même type sera créé à l'attention des présidents de ligues. Ces **lettres** porteront le message officiel de la Fédération vers ses clubs. C'est aussi cela remettre les clubs au centre de nos préoccupations. Autre avantage de cette liaison directe : éviter les fausses informations qui circulent sur certains réseaux sociaux et

qui trouble la compréhension des décisions prises par la FFAM.

Edito

Madame la présidente, Monsieur le président, Alors vous, présidents en ce club, c'est votre lettre aux clubs et par laquelle nous vous faisons désormais partager la vie de votre Fédération. Vous le savez, la FFAM est une Fédération de clubs. Notre volonté est de remettre le club et ses dirigeants au centre de nos préoccupations. Nous sommes persuadés que la communication et la diffusion d'informations, doivent passer par vous. Notre responsabilité est de mettre à votre disposition les outils et les réseaux sociaux dont vous avez besoin en tant que dirigeants de clubs. Votre responsabilité est de faire passer ces messages et de les faire connaître dans votre Fédération. Nous sommes convaincus que la communication et la diffusion d'informations, doivent passer par vous. Notre responsabilité est de mettre à votre disposition les outils et les réseaux sociaux dont vous avez besoin en tant que dirigeants de clubs.

L'essentiel

Après la décision de la FFAM et surtout après avoir constaté que nous avons pris la décision en votre nom, nous sommes convaincus que la communication et la diffusion d'informations, doivent passer par vous. Notre responsabilité est de mettre à votre disposition les outils et les réseaux sociaux dont vous avez besoin en tant que dirigeants de clubs.

Table des matières

Edito	1
L'essentiel	2
Reconnaissance des ligues	4
Communication Nationale	5
Vigilance citoyenne	7
Formation administrative des dirigeants	7
Table des sports aéronautiques	8

Les communiqués de presse via l'agence de communication de la FFAM, Phoebus Communication

C'est une méthodologie qui fonctionne aujourd'hui **parce qu'elle répond à une stratégie et à une demande des médias nationaux**. Elle fonctionne principalement pour l'activité sportive de la FFAM mais l'ambition est d'en étendre le périmètre aux actions stratégiques de la fédération et de ses clubs. Nous développerons cet outil afin d'habituer les réseaux d'information à son existence et son utilité.

Les communiqués de presse sont des outils essentiels pour la communication de la FFAM. Ils permettent de diffuser rapidement et efficacement des informations importantes sur les événements, les décisions et les actions de la fédération et de ses clubs.

Synthèse de ces importantes décisions

- 1) **Abandonner *Aéromodèles* dans sa version actuelle** pour le remplacer par un faisceau de vecteurs d'informations complémentaires, avec une stratégie de communication fondée sur la hiérarchisation des informations et de leur destinataire.
- 2) Créer une « **Lettre aux clubs** » qui donne aux présidents de clubs (et de LAM) les informations institutionnelles et les directives de la FFAM.
- 3) **Rassembler dans l'espace licencié** les articles reprenant ce qui est actuellement dans *Aéromodèles* : articles techniques, club story, portrait, reportage, etc., **disponible gratuitement, en ligne**, sous une forme à déterminer, en incluant dans cette version numérique une version pdf imprimable, ... ■

Les Newsletters

Cet échelon trouvera sa pertinence dans l'information que l'on donnera aux licenciés en renvoyant vers le club pour une information, plus complète, qu'auront eue les dirigeants. Ces newsletters pourront être reprises dans l'espace licencié du site fédéral.

Fédération Française d'AéroModélisme
FFAM@ctu
 Mars 2018

Logo dgac (Direction Générale de l'Aviation Civile)
 Logo CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives)

Facebook et les autres réseaux sociaux

Ils seront alimentés régulièrement (145 posts en 2018) et donneront une information brève, qui éveillera l'attention et renverra vers une information plus complète. Nous nous astreindrons à une fréquence d'information qui fidélisera le lecteur. Pour exemple : le type de sujets qui seront mis en ligne :

- résultats des CCRAGALS ;
- annonce des championnats de France et des sélections en équipe de France ;
- décisions du comité directeur ;
- informations remontées par les clubs sur leur vie ;
- informations sur des réunions diverses (LAM, rdv bureau, photos diverses).

Publications

FFAM - Fédération Française d'AéroModélisme
 Publié par Marie-Luce Bazom | 11 - 55 min · G

[VIE FÉDÉRALE]

La FFAM - Fédération Française d'AéroModélisme a participé, le 15 janvier dernier, à la réunion annuelle entre les fédérations du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives) et la DIRCAM (Direction de la Circulation Aérienne Militaire). Cette réunion a eu lieu sur la base aérienne de Vélizy, et a permis aux fédérations et à l'armée d'échanger sur leurs contraintes respectives.

Retrouvez cette actu ici [📄](#) - Afficher la suite

Vigilance citoyenne

Le 9 janvier dernier, une rencontre a eu lieu à l'Etat-Major de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA) à Paris entre la FFAM, représentée par son président, Laurent Henry, son secrétaire général, Jean-Paul Perret et le Général Formell, commandant de cette unité de la Gendarmerie Nationale en charge de ce qui touche à l'aéronautique, donc nos plateformes et nos activités. La GTA a fait part des craintes qui existent en matière d'utilisation d'aéromodèles à des fins malveillantes et de la nécessité, pour la gendarmerie, d'être informée des éventuelles dérives qui pourraient être constatées par les dirigeants de clubs d'aéromodélisme.

L'effet « 11 septembre 2001 », avec des personnes qui apprennent à piloter dans des aéroclubs pour commettre des actes terroristes, est toujours très présent dans les esprits.

La FFAM a assuré les autorités de son soutien dans cette démarche qui doit être une démarche citoyenne qui vise à la vigilance de tous mais, en aucun cas, à de la délation.

Aussi, nous avons acté la nécessité d'établir des liens localement entre les autorités et les clubs, afin que chacun puisse comprendre cette démarche ; mais, également, pour montrer, de notre côté, s'il en était encore besoin, l'engagement responsable des dirigeants et licenciés de la FFAM dans le développement de leur

passion –
l'aéromodélisme –

qui jusqu'à présent n'a posé aucun problème en matière de sécurité aérienne et de sûreté nationale au cours des cinquante dernières années.

Des représentants de la GTA sont venus, le 1er février, rencontrer les présidents de ligues d'aéromodélisme lors de la convention annuelle. Ils ont présenté à la fois les activités de leurs unités mais, également, leurs besoins. Vos présidents de ligues sont donc désormais à même de vous renseigner sur le sujet.

Nous vous fournissons ici les coordonnées de vos correspondants locaux de la GTA. Nous vous invitons à prendre contact avec eux et à leur réserver un bon accueil lorsque ces derniers viendront vous rendre visite sur vos terrains. Cette unité sera seule en charge de l'application de la « loi drones »

Nous avons transmis à la GTA les coordonnées des présidents de clubs afin de faciliter les échanges qui s'effectueront au plus haut niveau de chaque association.

Cette démarche de prévention de la radicalisation est également portée par le ministère des sports qui a demandé à 30 fédérations, dont la FFAM, de nommer un référent sur ce sujet dans le cadre du PNPR (Plan National



Modèles utilisés contre des militaires en opération extérieure en Syrie

de Prévention de la Radicalisation).

La partie de ce plan qui nous intéresse tout particulièrement concerne la détection de personnes radicalisées.

Nous avons nommé Sophie Del-lac, directrice générale FFAM, comme référente pour la fédération. Vous pouvez vous rapprocher d'elle pour toutes questions. Un kit d'information est en préparation par le ministère des sports. Nous vous communiquerons plus d'informations dans les semaines à venir.

Nous comptons sur la vigilance de chacun sur ce sujet sensible. Pour illustrer ce propos, nous vous livrons une photo d'aéromodèles qui ont été engagés contre les forces alliées en Syrie, il y a quelques mois. Ce sont des aéromodèles très rudimentaires qui, pourtant, ont blessé et tué. C'est ce type d'utilisation que redoutent, aujourd'hui, les autorités. Chacun pourra constater qu'ils ne ressemblent pas au drone de type « multirotor » mais plus à un aéromodèle « classique ». ■

Formation administrative des dirigeants

En 2018, une action a été lancée visant à organiser dans les ligues des formations administratives pour vous dirigeants de clubs. Ces formations sont l'occasion

de faire des rappels sur la vie des clubs, les différentes tâches qui incombent aux dirigeants, les précautions à prendre pour éviter les problèmes, les aides que peut apporter la FFAM à ses structures, etc.

Ces rendez-vous sont aussi des moments d'échanges directs entre les dirigeants de clubs et des responsables fédéraux. Une formation a été réalisée en 2018 à Nantes réunissant des clubs de Pays

de Loire en présence de Michèle Venec qui pilote cette action et de Laurent Henry.

L'objectif est de réaliser à minima une formation dans chaque ligue avant la fin du mandat.

La Bourgogne Franche-Comté, le Centre - Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine sont les prochaines étapes programmées en ce début d'année 2019.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos présidents de ligues pour connaître la planification dans votre région et bien évidemment à vous inscrire à ces sessions lorsque vous recevrez les invitations. ■





FFAM (Aéromodélisme)



F.F.A.

FFA (Aérostation)



FFP (Parachutisme)



FFVL (Deltaplane, Parapente, Kite, Cerf-volant, Boomerang)



Fédération Française Aéronautique

FF Aéronautique (Aviation)



RSA (Construction amateur d'aéronefs)



FF Vol en planeur



FFH (Hélicoptère)



FFPLUM (Ultra légers motorisés / ULM)

Fête des sports aériens

La 2^e édition de la **Fête des Sports Aériens** se tiendra du **11 au 19 mai 2019**. Une belle occasion pour permettre au grand public de découvrir les activités aériennes près de chez lui !

Voici comment y associer votre club !

Le concept

Sur un ou plusieurs jours durant la période du 11 au 19 mai 2019, des actions (journées portes ouvertes, baptêmes de l'air, démonstrations aériennes, expositions statiques, rencontres, initiation, etc.) sont organisées sur divers sites en France et sont proposées à tous, initiés ou néophytes. Cette fête se répètera tous les ans.

Les actions : il peut s'agir de simples journées portes ouvertes organisées par un club ou d'organisations plus complexes - éventuellement sous le régime de la manifestation aérienne faisant appel au public - sur des sites phares où plusieurs disciplines se rejoignent.

Chaque organisateur choisit le mode d'organisation et réglementaire qui lui convient le mieux.

Les disciplines sont celles des fédérations regroupées au sein du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives).

Objectifs

- Faire la promotion de tous les sports aériens ;
- Valoriser les aspects sportifs et culturels des activités aériennes ;
- Favoriser les échanges et le partage entre les disciplines sur des lieux de pratique communs ;
- Réaffirmer l'importance des lieux de pratique et des aérodromes de loisir dans l'animation du territoire ;
- Créer du lien avec le public, les élus, les collectivités, les acteurs sociaux, les partenaires, les professionnels, les autorités, les riverains ;
- Permettre des visibilité nationales et régionales sur un évènement identifié ;
- Affirmer le « vivre ensemble » en démontrant la maîtrise des nuisances sonores.



Comment y participer ?

Rapprochez-vous de votre président de ligue ou de la FFAM si vous avez l'intention d'organiser un évènement durant cette période et / ou prenez contact avec les autres structures aéronautiques proches de chez vous pour voir si des manifestations sont prévues.

Si vous organisez une opération sur votre terrain, procéder à l'inscription sur le calendrier fédéral avec le label FdSA (Fête des Sports Aériens). La FFAM se chargera de reporter l'information sur le site du CNFAS.

Une communication mutualisée

La publicité de la Fête des Sports Aériens sera assurée à l'échelle locale et nationale.

- Des communiqués de presse via les fédérations ;
- Supports de communication sous forme d'affiches personnalisables. ■

DOTATIONS

Matériels

Chaque année la fédération dote les clubs, sur proposition des ligues (LAM), de matériel de formation sur la base d'un catalogue élaboré par la commission fédérale dédiée.

Ce catalogue va être envoyé aux LAM dans les prochains jours et est disponible en consultation dans le contenu informatif de l'extranet des dirigeants.

Si vous avez des besoins dans ce domaine, n'hésitez pas à prendre contact avec votre LAM.



Plus d'informations dans l'extranet fédéral :
www.dirigeants.ffam.asso.fr > Contenu informatif > Le club
> Dotations en matériel des clubs

SUBVENTIONS

aménagements de terrain + tondeuse à gazon



La FFAM peut vous aider en participant financièrement à l'aménagement (accessibilité et sécurité) ou à l'entretien de votre terrain (tondeuse à gazon), dans le cadre des subventions d'investissement.

Plus d'informations dans l'extranet fédéral :
www.dirigeants.ffam.asso.fr > Contenu informatif > Le club
> Achat et aménagement de terrain & Subvention d'investissement

LES BONS PLANS

Pour les jeunes débutants

La FFAM renouvelle en 2019 "l'offre pour les jeunes". Cette opération vise à fournir un kit de début (moyennant participation financière) aux nouveaux licenciés cadets et juniors (première ou deuxième année de licence).

L'opération s'applique également aux collégiens et lycéens titulaires d'un passeport scolaire dans le cadre d'une convention de formation passée entre un club et un établissement scolaire.



Plus d'informations dans l'extranet fédéral :

www.dirigeants.ffam.asso.fr > Contenu informatif > Le club > Offres pour les jeunes

Pour les jeunes compétiteurs

La FFAM aide les jeunes à accéder à la compétition en les épaulant pour choisir leur matériel de compétition avec les responsables des catégories.

Conditions :

- avoir moins de 18 ans
- être titulaire d'une licence compétition en cours de validité

Plus d'informations dans l'extranet fédéral :

www.dirigeants.ffam.asso.fr > Contenu informatif > La compétition > Bourses et dotations à la compétition

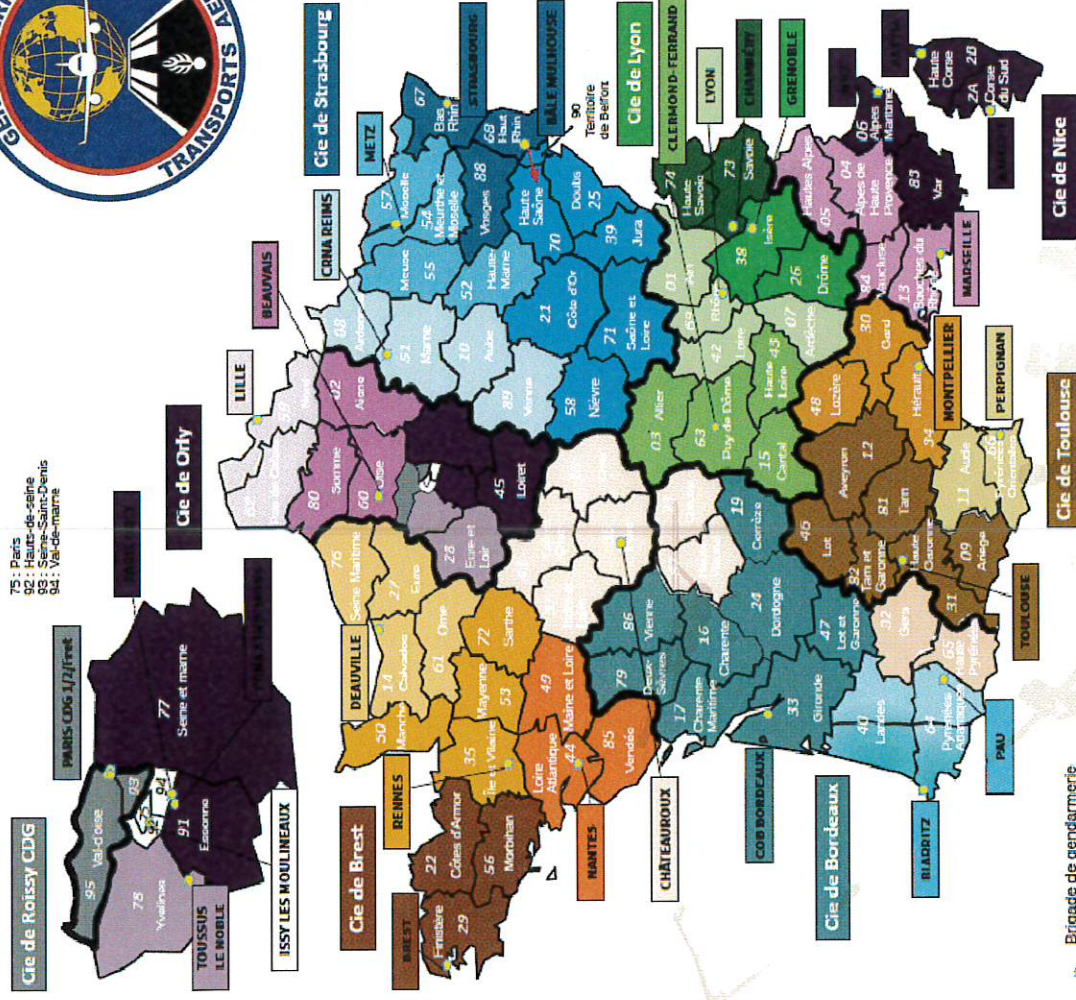


**OFFRE RENOUEVABLE
2 FOIS JUSQU'À TES 18 ANS**

Contacts des gendarmeries des transports aériens



75 : Paris
92 : Hauts-de-Seine
93 : Seine-Saint-Denis
94 : Val-de-Marne



Compagnie Roissy Charles de Gaulle

BGTA CDG 1:
GND ATISSAD Mourad
01 48 62 53 44

BGTA CDG 2:
GND AUGER ALEXIS
01 74 37 28 88

BGTA le Bourget:
GND CORNEBOIS Guillaume
01 48 62 50 12

BGTA fret:
ADJ CHAILLOUX Fabrice
01 74 37 74 50

Compagnie de Brest

BGTA Brest:
ADJ MINEAU Christophe
02 98 84 60 69

BGTA Rennes:
ADJ BASTHARD BOGAIN Philippe
02 99 67 89 08

BGTA Deauville:
ADJ FRANCHOMME Ludovic
02 31 64 00 41

BGTA Nantes:
MDC FABRE Corinne
02 40 84 80 63

Compagnie de Bordeaux

BGTA de Châteauroux:
MDC HELVIC Vincent
02 54 29 47 17

BGTA Bordeaux:
MDC CUNNAC Jean-Claude
05 57 92 81 30

BGTA Biarritz: 05 59 41 73 10

BGTA Pau:
MDC BONNEUIL David
05 59 33 17 50

Compagnie de Toulouse

BGTA Toulouse:
ADC PIVETEAU Pierre 05 67 22 91 70
ADC RIVET André 05 67 22 91 70
BGTA Montpellier: 04 67 13 12 20
BGTA Perpignan: 04 68 51 64 05

Compagnie d'Orly

BGTA Orly:
MDC GLACET Dorian 01 49 75 26 10

BGTA Issy les Moulineaux:
ADJ BERNARD Jean-Luc 01 45 54 20 34

BGTA Toussus le Noble:
MDC ROUQUET Julien 01 39 56 51 83

CRNA Athis-Mons:
GND BORNET Pierre-Charles 01 69 57 74 00

BGTA Lille Lesquin:
ADC ZIMMER Jean-François 03 20 16 19 40

BGTA Beauvais Tille:
MDC CORDELETTE Mickael 03 44 45 25 79

Compagnie de Strasbourg

BGTA Strasbourg:
MAJ KOENIG Alain 03 88 59 64 63

BGTA Bâle-Mulhouse:
ADC TORTARO Bertrand 03 89 90 29 74
ADC CHAUVEL Catherine 03 89 90 29 74

BGTA Metz Nancy Lorraine:
GND LAURENT Alexandre 03 87 38 52 89

CRNA Reims:
MDC VAEREWYCK Cyril 03 26 85 11 21

Compagnie de Lyon

BGTA Lyon:
ADJ PHILIBERT Dider 04 72 22 74 40

BGTA Chambéry:
GND DUBINI David 04 79 88 78 50

BGTA Grenoble:
MDC BAUDRY Quentin 04 76 65 40 70

BGTA Clermont-Ferrand:
MDC BEAUCCOURT Laurent 04 73 62 72 07

Compagnie de Nice

BGTA Nice:
MDC HERLAUT Rémi 04 83 76 27 73
GND SAVERDY Hervé 04 83 76 27 73

BGTA Marseille: 04 42 31 13 70
BGTA Bastia: 04 95 59 19 22
BGTA Ajaccio: 04 95 24 26 72

